



## **Compte-rendu du Comité Technique de Réseau du 28 juin 2018**

Le comité technique de réseau du 28 juin 2018 était consacré au bilan social 2018, au vote des modifications de l'arrêté d'organisation de l'Insee, aux arrêtés de restructuration concernant des sites de gestion BRPP et le site Estel de Lille, et enfin au vote des jours de fermetures 2019 et 2020.

La situation de l'application CAPI3G a été mise à plat.

Le rapport d'activité 2017 devait être également examiné, mais la Direction l'ayant transmis la veille du CTR en précisant qu'il n'était pas définitif, les élus ont refusé de l'aborder à la « va-vite » et ont demandé à ce qu'un GT y soit spécifiquement consacré.

Le Directeur général a convenu que sa publication devrait se faire plus tôt dans l'année.

Le PV du CTR du 29 mars est approuvé à l'unanimité

### **Arrêté d'organisation de l'Insee**

Le projet d'arrêté d'organisation apporte quelques évolutions à l'arrêté en cours. Il précise les missions de l'inspection générale qui peut être amenée à collaborer sur des travaux avec des partenaires extérieurs et peut être saisie par l'Autorité de statistique publique.

Il est ajouté le fait que le DAFPTM est responsable du pilotage des ressources budgétaires. La cellule « contrôle de gestion » se transforme en « Pilotage et contrôle de gestion ».

Il est ajouté que l'unité « affaires juridiques et contentieuses » est en charge de la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel.

Au sein du Département « Cadre de vie et conditions de travail » est créée la division SESAM. Elle remplace la Division des « Affaires générales ». Elle met en œuvre les fonctions supports et les services de proximité, à l'attention des agents et de l'encadrement.

Enfin, l'Unité Prix à la Consommation et des Enquêtes Ménages devient le Département Prix à la Consommation et Enquêtes Ménages (DPCEM).

Ces modifications devraient prendre effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Ils n'ont par contre aucun effet sur l'accès à l'IDV et la PARRE. Les agents qui souhaitent en bénéficier, ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour en faire la demande auprès de leur FRHL.

VOTE de l'arrêté d'organisation modifié ainsi :

0 POUR / 6 CONTRE : FO CGT SUD / 4 ABSTENTION CFTC-Unsa CGC

### **Arrêté de restructuration concernant certains sites BRPP**

La dématérialisation des échanges avec les communes et l'arrivée du fichier électoral unique entraîne une modification de la charge de travail des sites de gestion de BRPP (Base du Répertoire des Personnes Physiques). Le comité de direction du 9 avril a déjà pris la décision de fermer, à horizon de septembre 2019 les sites BRPP de Lille et Nantes et de transférer les activités du site BRPP de Fort de France vers le site de Limoges, dès qu'elles seront remplacées par d'autres activités.

Il est envisagé l'arrivée de 2 activités liées au Recensement de la Population pour 2 à 3 ETP : mise à niveau du RIL et expérimentation pour améliorer la qualité du géocodage à la DIRAG.

Les fermetures concernent à ce jour 37 agents : 16 à Nantes (1 A, 3 B, 12 C), 17 à Lille (1 A, 5 B, 11 C) et 4 à Fort de France (2 B, 2 C).

La Direction propose de classer la suppression des activités exercées par la division « État-civil – fichier électoral » de Nantes, par la division « Répertoires et mouvements de la population » de Lille et par le bureau interrégional BRPP du service territorial de Fort-de-France en une opération de restructuration au sens des décrets n° 2008-366 et n° 2008-368 du 17 avril 2008 susvisés.

Cette opération de restructuration ouvre droit au bénéfice de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint prévues par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 susvisé, dans les conditions fixées par l'arrêté du 4 février 2009 susvisé. Ce bénéfice est ouvert jusqu'au 31 décembre 2022.

La décision sur l'avenir du site de Marseille ne sera prise qu'au comité de direction (CDPTT) de novembre 2019 .

VOTE de l'arrêté de restructuration des sites BRPP

8 POUR : FO CGT SUD CGC CFTC-Unsa / 0 CONTRE : /2 ABSTENTIONS CFDT

## **Arrêté de restructuration mission ESTEL**

Le transfert des travaux de la mission Estel (ESTimations d'Emploi Localisées) au centre de statistiques sociales et locales de Metz a été acté pour être terminé au plus tard au 1er septembre 2018. La mission Estel située au sein de la Direction régionale de Lille est composée de 4 personnes (3 cadres A et un cadre B).

D'ici le 1er septembre prochain, le CSSL prendra en charge l'ouverture de la campagne de production sur la validité 2016 avec l'appui de la mission Estel.

La mission Estel de Lille fermera ainsi au 1er septembre 2018.

La Direction propose de qualifier le transfert des activités de la mission Estel réalisés à Lille vers le Centre statistique de Metz, en opération de restructuration.

Cette opération de restructuration ouvre droit au bénéfice de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint jusqu'au 31 décembre 2020.

VOTE arrêté de restructuration : 10 POUR à l'unanimité

## **Fermeture des établissements de l'Insee en 2019 et 2020**

Pour 2019, le comité de direction a décidé de proposer la fermeture des établissements de l'Insee le vendredi 31 mai et le vendredi 16 août.

Pour 2020, le comité de direction a retenu les dates du vendredi 22 mai et du lundi 13 juillet.

Par dérogation, la direction de La Réunion-Mayotte pourra proposer, pour l'établissement de Mayotte, de substituer à ces 2 jours de fermeture ceux retenus pour la Préfecture de Mayotte. Une substitution de même nature pourra être proposée par les directions régionales situées dans des Cités administratives, sous réserve que cela ne nuise pas au bon fonctionnement de l'Insee dans son ensemble. Ces propositions devront être validées par le secrétariat général (département des ressources humaines) dès que les jours exacts seront connus.

VOTE des arrêtés sur les fermetures ;

1 POUR CFTC / 0 CONTRE / 3 ABSTENTIONS CFDT CFE CGC /NPPV 6 CGT SUD FO

## **CAP13G**

L'application a été déployée sur les postes des enquêteurs en février.

Les enquêtrices et enquêteurs ont été formés dans la foulée. L'enquête Emploi (MUSE) et l'enquête Mobilité ont été les premières à se dérouler sous CAP13G. Rapidement de nombreuses difficultés ont été constatées par l'ensemble des intervenants du fait de l'instabilité de l'application. Les problèmes individuels sur les postes des enquêteurs n'ont pas été anticipés. Certaines difficultés ou bugs ont été résolus mais pas ceux liés à l'environnement de l'application, à la communication défaillante entre l'application et BLAISE.

L'audit technique a montré un défaut d'urbanisation d'ensemble et de qualité de codage, difficile à faire évoluer . Un plan d'actions est en cours d'élaboration pour sécuriser la future collecte des enquêtes sous CAP13G. Ce plan sera présenté aux élus prochainement.

*Les élus CGT SUD FO décident à ce moment là de quitter définitivement le CTR car ils ne se considèrent pas comme entendus par la Direction*

Celle-ci a d'ores et déjà décidé de recentrer l'application sur les fonctionnalités essentielles, de réécrire le module de transfert des questionnaires et de réorganiser le cœur de l'application. La réécriture du code est programmé pour le deuxième trimestre. La Direction organisera un test grandeur nature sur une vraie enquête pour voir l'application dans son environnement complet.

Un comité de crise a été mis en place.

Un plan de communication va être déployé à destination des agents concernés et le groupe des utilisateurs sera relancé.

Les élus CFTC ont souligné le gâchis causé par cette application défaillante sur tous les acteurs des enquêtes ménages et ont demandé qu'une compensation soit accordée pour chacun d'eux : Une NBI, du temps Opale, une prime... Il conviendra maintenant de s'assurer que l'application soit fonctionnelle avant de la déployer. Pour les enquêtrices et enquêteurs, la Direction accepte de reconnaître l'enquête « mobilité » comme enquête difficile. De plus, du temps Opale sera alloué aux enquêteurs concernés. Les DEM vont être contactées par l'UPCEM pour l'évaluer.

Le versement d'une NBI interviendra en 2019.

### **Bilan social au 31 décembre 2017**

L'INSEE compte 5.463 agents en fonction au 31 décembre 2017. La baisse régulière des effectifs se poursuit encore en 2017: -2,4 % de 2015 à 2016 et - 2,6 % de 2016 à 2017.

Hors enquêteurs, l'âge moyen des agents est relativement stable: il est de 47 ans et 8 mois en 2017 contre 48 ans et 2 mois en 2015 et de 47 ans et 5 mois en 2016. Les 50 ans et plus représentent la moitié des effectifs. D'ici 10 ans, 2 077 agents atteindront l'âge de 60 ans.

La baisse du taux de féminisation se confirme : de 62,9 % au 1er janvier 2014, 62,6 % au 31 décembre 2014, 62,3% en 2015, puis 61,3% en 2016, il passe à 60,4 % en 2017. La direction constate toujours une baisse de la féminisation avec la montée dans les corps qu'elle explique par le faible taux de participation aux concours. Au final, peu de femmes se présentent à l'oral. Les recrutements externes pâtissent également de ce faible taux de féminisation (pour exemple, parmi les 9 promus 2018 de Polytechnique qui souhaitent intégrer l'Insee on compte 1 seule femme).

Les élus CFTC demandent à la Direction d'être vigilante sur ces 3 points (baisse des effectifs, augmentation des plus de 50 ans et la baisse des taux de féminisation).

Au 31 décembre 2017, 708 agents travaillent à temps partiel, soit 15,4% des effectifs en fonction, hors enquêteurs. Cette part a tendance à baisser légèrement pour revenir à une proportion proche de celle de 2015.

56,3% des agents à temps partiel sont des femmes. On observe une légère tendance à la baisse, puisqu'en 2015, les femmes représentaient 58,3 % des agents à temps partiel et 57,2 % en 2016.

### Enquêteurs

Les enquêteurs (867) représentent une part de 15,9 % des effectifs en fonction fin 2017. Ils représentaient 15,4% en 2016 et 15,8 % en 2016. L'âge moyen des enquêteurs passe de 51 ans et 2 mois en 2016 à 51 ans et 9 mois en 2017. Une baisse du taux de féminisation s'observe également dans les effectifs du personnel enquêteur depuis 2016 ; (la part des femmes passe de 83,4 % en 2016 à 82,4 %). 61 enquêteurs ont une quotité inférieure à 50 %.

### Écrêtage

Les élus CFTC alertent à nouveau la direction sur les écrêtages mensuels. Ils représentent près de 50 ETP qui sont données généreusement pas les agents pour faire fonctionner les services.

Les élus demandent à la Direction de mieux localiser les situations de surcharge pour embaucher là où sont les besoins. La Direction entend bien ce point comme un point de vigilance.

Le nombre d'heures écrêtées est en augmentation en 2017 avec 73.614 heures cumulées à la fin de l'année. La moyenne mensuelle des heures écrêtées par agent écrêté est en augmentation : elle est en 2017 supérieure à 8 heures à 4 reprises. Il y a 29618 heures écrêtées chez les agents non cadres et 52406 chez les cadres A et A+.

Ces chiffres ne concernent pas les écrêtages quotidiens. Les représentants CFTC ont demandé à ce qu'ils apparaissent aussi au prochain bilan social.

**Télétravail :**

Au 31 décembre 2017, 105 décisions favorables relatives au télétravail à domicile ont été émises (dont 36 pour un démarrage en 2018) sur les 347 demandes ayant été déposées. Fin 2017, 86 agents sont en télétravail et 26 travaillent sur site distant. Quasiment toutes les demandes déposées ont été acceptées.

Les élus CFTC demandent l'entière application du décret Fonction Publique autorisant jusqu'à 3 jours de télétravail ou de travail sur site distant. La Direction répond qu'elle souhaite d'abord favoriser l'accès à plus de personne.

Un nouvel arrivage de matériel est prévu dans quelques mois. Les Directions en ont été informées, il ne devrait plus y avoir de problème lié au stock disponible.

**Budget**

Le plafond d'emplois autorisés pour 2017 s'élevait à 5454 ETPT. In fine, ce sont 5381 ETPT qui ont été consommés.

Le schéma d'emploi est de - 97 ETP (delta entre le 31 décembre année N et N-1).

La masse salariale autorisée est de 377,6 Millions. Celle réalisée est de 373,4 Millions avec une réserve de précaution de 1,8 Millions.

L'autorisation d'engagement est de 90,1 M, le réalisé est de 79,6 Millions en raison du dégel tardif des reports.

Les délais importants dans le traitement de factures a entraîné une augmentation exceptionnelle des charges à payer sur l'année suivante.

Les crédits de paiement ouverts sont de 89,6 Millions.

Pour 2018, le plafond d'emploi autorisés est de 5339 ETPT. Le schéma d'emploi est de - 82 ETP

La masse salariale autorisée est de 374,4 Millions. L'autorisation d'engagement est de 94,4 Millions.

Les crédits de paiement ouverts sont de 85 Millions, s'y ajoutent 14,6 Millions gelés.

Pour améliorer l'utilisation du budget, il faut anticiper le lancement des marchés. Il faut que les projets soient lancés sans attendre le dégel des fonds.

Le projet de loi de finances Insee sera transmis pour le 2 octobre. Une programmation pluriannuelle est envisagée en expérimentation ce qui offrirait davantage de souplesse dans l'utilisation des crédits.

Mesures envisagées en 2019 :

La Direction demande une baisse plus modérée des effectifs.

Elle demande une mesure salariale équivalente à 2018 pour les enquêteurs, la modernisation des carrières de l'encadrement supérieur (augmentation du nombre d'inspecteurs généraux, statut des administrateurs), la mise en œuvre du RIFSEEP des A avec une enveloppe dédiée de 3 Millions.

Le Directeur dénonce l'injonction paradoxale de l'État qui vote le passage au RIFSEEP des A sans affecter des moyens dédiés (2 à 3 M €).

En 2019, la revalorisation des grilles indiciaires des agents C, B et A due au protocole PPCR n'a pas d'enveloppe dédiée. De même, les mesures de revalorisations des frais de missions seront auto financés, car il n'y a pas de budget spécifique.

La séance est levée à 18h30